



Risque prêt à usage d'un appartement ?

Par **ava**, le **08/01/2013** à **21:13**

Bonjour,

J'ai une question concernant le prêt à usage.

j'hérite avec deux autres personnes d'un appartement.

L'un des héritiers souhaite prêter cet appartement à sa fille à titre gratuit durant une durée limitée (un an).

L'autre héritier et moi avons accepté (mais nous n'avons pas encore fait et signé le contrat de prêt).

Pouvez-vous m'assurer qu'avec ce type de contrat cet appartement ne me coutera rien ? A quoi dois-je faire attention ? Quelles sont les mentions à ajouter ? (charges, taxes foncières, travaux imprévus...)

Je n'ai absolument pas les moyens de mettre un centime dans cet appartement et souhaitais plutôt le vendre au départ. Je ne veux pas faire les frais de ma "générosité".

D'avance merci pour vos réponses.